

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-001-14734/23/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023 conclue avec l'association Initiative Pays d'Aix - MGDIS n° 5669 70067

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'entrepreneuriat et l'emploi sont au cœur de la stratégie économique de la Métropole, formalisée dans le nouvel Agenda économique votée en juin 2022. La Métropole entend en effet poursuivre ses actions de soutien à la création d'emplois, pour favoriser l'accès à l'emploi de l'ensemble des habitants. Cette dynamique a déjà été engagée avec la création de 37.5000 emplois privés entre 2017 et 2021. Un important effort est consenti à l'innovation et la valorisation des filières industrielles. Il convient de noter toutefois que 68 % des emplois relèvent de la sphère présentielle. C'est pourquoi, l'appui au maintien des activités résidentielles et à l'économie du quotidien est tout aussi important. Il est nécessaire à cet effet de mobiliser et soutenir les opérateurs et partenaires économiques qui s'investissent, de différentes manières, dans la création d'emplois, au service de l'ensemble des publics concernés.

Dans le cadre de l'offre métropolitaine aux entreprises et au monde économique en général, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre l'articulation avec ses partenaires économiques et plus particulièrement les structures de la création et de la reprise d'entreprises. Il vous est proposé ainsi d'apporter un soutien financier aux associations qui mettent en place des actions d'accompagnement très concrètes pour favoriser la création d'entreprises. Selon le type de structure, les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un prêt d'honneur, de conseils, d'ateliers et de formation, ou d'un hébergement en couveuse. Par la suite, les pépinières d'entreprises de la Métropole peuvent prendre le relai pour compléter le parcours du jeune entrepreneur.

Par délibération n° ECOR-027-13902/23/BM du 4 mai 2023, la Métropole Aix-Marseille-Provence a octroyé à l'association INITIATIVE PAYS D'AIX une subvention de 150.000 € réparti comme suit :

N° dossier MGDIS	Nature de subvention	Coût total du projet (hors contributions volontaires)	Subvention sollicitée	Subvention attribuée
2862	Abondement du fonds de prêt d'honneur de la plateforme Initiative Pays d'Aix	1 400 000€	50 000€	50 000€
2863	Fonctionnement global	745 000€	150 000€	100 000€

Afin que l'association puisse prendre en charge les nombreux porteurs de projets sur le secteur Nord Métropole, il convient d'attribuer la totalité de la subvention sollicitée initialement dans le dossier N° MGDIS 2863.

Pour ce faire, l'association a redéposé un second dossier MGDIS n°5669 justifiant ce besoin de financement à hauteur de 50 000€. La participation globale de la Métropole sur le fonctionnement général de l'association est donc d'un montant de 150 000 €, réparti comme suit :

- 100 000€ dossier MGDIS n°2862
- 50 000€ dossier MGDIS n°5669

Ce qui représente 20,13% du coût total prévisionnel de fonctionnement (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de Métropole du 30/06/2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Economique Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;
- La délibération n° ECOR-027-13902/23/BM du 4 mai 2023.

Où le rapport ci-dessus

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention complémentaire de fonctionnement à l'Association Initiative Pays d'Aix de 50 000 euros en soutien à l'activité sur le secteur Nord Métropole, au titre de l'exercice 2023.

Article 2

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention d'objectifs ci-annexé.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et à prendre toutes décisions afférentes.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal Métropolitain 2023, chapitre 65, nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY